

[Text]

relationship, they have with the federal government. And I wonder if, perhaps, Mr. Minister, you might give us some indication as to the differences that do exist, the problems as you see them and the areas in which you will be moving.

• 1120

Mr. Allmand: Well, I agree with you that a major problem that confronts us is the situation with respect to Indians off reserve. There are growing numbers of them and they require social assistance and help and so on. I have had some discussions with my officials on this particular situation and we are looking at ways of trying to alleviate these problems. It is my understanding, and I am familiar with this, that we have discussions underway with Manitoba, Alberta and British Columbia. In particular, I have been apprised of the discussions with Manitoba and Alberta. I am less familiar with what is taking place in British Columbia. Now these discussions started, of course, before I became Minister and were well under way.

By the way, although I have talked to Mr. Schreyer briefly, I have not been involved directly in the discussions yet. I did discuss the Alberta situation with Mr. Cardinal. Perhaps Mr. Kroeger or Mr. Mackie can bring us up to date on these discussions with those three provinces.

Mr. Holmes: If I may interject, perhaps you may indicate how they differ from other provinces at the same time.

Mr. A. Kroeger (Deputy Minister, Department of Indian Affairs and Northern Development): Yes, Mr. Chairman, there are substantial variations from one province to another. In the case of Ontario, there is an agreement between the federal government and that Province. Ontario takes responsibility, either directly or through arrangements with Indian bands, for the delivery of social services. There are variations among other provinces. Some provinces, I think including Nova Scotia, for example, require an Indian person off reserve to be gainfully employed for one year before they regard him as eligible for social services from the province. My recollection is that there is no disagreement between the federal and provincial governments in the case of Quebec. In the West, the previous Minister, ministers of the Alberta government and the President of the Indian Association of Alberta met last winter. It was agreed that officials of the two levels of government would develop a working paper with some options that could be presented for discussion at an all-chiefs conference at which the chiefs could indicate their thinking and some of their preferences. The Indian Association of Alberta, by its own choice, is an observer in this exercise, but it is fully informed. There were some contacts with the Province of British Columbia by Mr. Buchanan and there have been some preliminary discussions between officials of the Alberta and Manitoba Governments over the past six months.

[Interpretation]

Peut-être, monsieur le ministre, pourriez-vous nous dire quelles sont ces différences, et les problèmes que vous avez dans ces régions dont vous vous occuperez.

M. Allmand: Je suis d'accord avec vous, la situation des Indiens en dehors des réserves nous pose un problème sérieux. Il y en a de plus en plus qui ont besoin d'aide sociale de tous genres. J'ai eu des discussions avec les hauts fonctionnaires de mon ministère à ce sujet et nous essayons de résoudre ces problèmes. Je sais que nous avons des discussions actuellement avec les provinces du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. On m'a mis au courant surtout de celles qui ont eu lieu avec le Manitoba et l'Alberta. J'ai moins de renseignements concernant celles de la Colombie-Britannique. Ces discussions ont évidemment commencé avant que je devienne ministre, elles étaient déjà en cours depuis un certain temps.

Au fait, même si j'ai parlé brièvement à M. Schreyer, je n'ai pas, jusqu'à ce jour, participé directement à ces discussions. J'ai discuté de la situation de l'Alberta avec M. Cardinal. Peut-être que M. Kroeger ou M. Mackie pourraient nous mettre à jour sur les discussions qui ont lieu avec ces trois provinces.

M. Holmes: Si on me permet d'intervenir, vous pourriez peut-être souligner comment elles diffèrent d'une province à l'autre.

M. A. Kroeger (sous-ministre, ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien): Oui, monsieur le président, il y a des variations importantes d'une province à une autre. Dans le cas de l'Ontario, un accord a été conclu entre le gouvernement fédéral et la province. L'Ontario est responsable soit directement, ou par le biais de dispositions prises avec les bandes indiennes pour les services sociaux. Ils ne sont pas les mêmes dans chaque province. Certaines, la Nouvelle-Écosse comprise, exigent qu'un Indien qui n'est pas dans la réserve ait un emploi rémunérateur depuis un an au moins avant d'être considéré admissible aux services sociaux de la province. Si je me souviens bien, il n'y a pas désaccord entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial dans le cas du Québec. Dans l'Ouest, l'ancien ministre, les ministres du gouvernement de l'Alberta et le président de l'Association des Indiens de l'Alberta se sont rencontrés l'hiver dernier. Il a été décidé que les hauts fonctionnaires des deux paliers gouvernementaux mettraient au point un document de travail contenant des options qui serait présenté pour fins de discussion lors d'une conférence de tous les chefs. Ces derniers auraient ainsi l'occasion de faire connaître leurs opinions et également leurs préférences. L'Association des Indiens de l'Alberta a choisi d'être un simple observateur dans cette affaire, mais on la tient toujours bien informée. M. Buchanan a communiqué avec des représentants de la Colombie-Britannique et des entretiens préliminaires ont eu lieu au cours des six derniers mois entre des représentants des gouvernements de l'Alberta et du Manitoba.